

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 29 MARS 2017** **A 19h30**

Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le mercredi 29 mars 2017 à 19h30

Présidé par le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, M. VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (28) ou excusés représentés (5) ou absent (1). M. Le Maire a informé le Conseil Municipal que M. PIETTE, Conseiller Municipal, a démissionné avant le 29 mars 2017 et que son successeur sera désigné prochainement.

Après la désignation de Mme Michelle BOINET en qualité de Secrétaire de Séance, M. le Maire a soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité
2	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2017 : adopté à l'unanimité
3	Décisions prises par M. le Maire du 21 janvier au 14 mars 2017 : a pris connaissance
4	<p>Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : a pris acte</p> <p>Par délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, la commune du Mée-sur-Seine a décidé de mettre en révision son Plan Local d'Urbanisme. L'objectif est de traduire le projet politique de la Ville, tout en prenant en compte l'évolution de la législation (Lois Grenelle I et 2...) et les documents supra-communaux (SDRIF¹, PDUIF², PLH³, SRCE⁴ notamment) dont les orientations impactent l'aménagement urbain du territoire. Enfin, il s'agit de s'inscrire dans la poursuite des actions en faveur de la cohérence et du développement durable de notre Ville. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est réalisée en étroite concertation avec les partenaires institutionnels comme avec les habitants.</p> <p>Sur le plan de la concertation institutionnelle, le diagnostic et le PADD ont été présentés aux personnes publiques associées le 22 février 2017. Plus récemment, une réunion de présentation des enjeux du diagnostic et du PADD a été organisée avec la population le 14 mars 2017.</p> <p>Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD qui a été présenté.</p> <p>¹ Schéma Directeur de la Région Île-de-France ; ² Plan de Déplacements Urbains de la Région Île-de-France ; ³ Programme Local de l'Habitat de la CAMVS ; ⁴ Schéma Régional de Cohérence Écologique</p>
5	<p>Avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : les documents budgétaires : adopté à l'unanimité</p> <p>Le présent avenant a pour objet de compléter la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, conclue le 17 juillet 2013, en l'étendant aux documents budgétaires portant sur l'ensemble des maquettes dématérialisées pour un exercice budgétaire considéré : Budget primitif, Budget supplémentaire, Décision(s) modificative(s), Compte administratif. Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité. Décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.</p>
6	<p>Bilan de l'expérimentation et pérennisation du dispositif de télétravail : adopté à l'unanimité</p> <p>Prise de connaissance et approbation du bilan extrêmement positif de l'expérimentation du télétravail. Prise de connaissance et approbation du guide du télétravail. Décision de la mise en place du télétravail à domicile à partir du mois d'avril 2017 pour des agents remplissant les conditions requises et selon les modalités définies dans le guide du télétravail, pour une durée d'un an, reconductible. Approbation des modalités de mise en œuvre du télétravail : signature d'une convention individuelle fixant notamment les activités télétravaillées, l'organisation du travail : nombre de jours / heures télétravaillées, plage de disponibilité, assurance, évaluation du dispositif et réversibilité de la démarche selon le guide du télétravail édité. Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions individuelles susvisées et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>
7	<p>Transformations de postes : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision de transformer les postes suivants à compter du 1 janvier 2017 par la transformation du tableau des effectifs comme suit :</p> <p>Créations : 1 poste d'attaché principal à temps complet, 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste de rédacteur à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, 2 postes d'ingénieur à temps complet, 4 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, 10 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'assistant de conservation à temps complet, 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet, 4 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps incomplet, 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps incomplet, 1 poste de puéricultrice hors classe à temps complet, 1 poste d'éducateur des A.P.S. principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, 5 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.</p> <p>Suppressions : 2 postes d'attaché à temps complet, 2 postes de technicien à temps complet, 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet, 11 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet, 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet, 5 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps</p>

	<p>complet, 1 poste d'animateur à temps complet, 2 postes de professeur de musique à temps incomplet, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ière} classe à temps incomplet, 2 postes d'animateur du service municipal de la jeunesse à temps incomplet, 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ième} classe à temps incomplet.</p> <p>Regroupement de grade : Adjoint administratif de 1^{ière} classe transformé en adjoint administratif principal de 2^{ième} classe, Adjoint technique de 1^{ière} classe transformé en adjoint technique principal de 2^{ième} classe, Adjoint du patrimoine de 1^{ière} classe transformé en adjoint du patrimoine principal de 2^{ième} classe, Adjoint d'animation de 1^{ière} classe transformé en adjoint d'animation principal de 2^{ième} classe, Auxiliaire de puériculture de 1^{ière} classe transformé en auxiliaire de puériculture principal de 2^{ième} classe, Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ière} classe transformé en agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ième} classe.</p> <p>Soit un effectif maximum autorisé de 516 postes, dont 434 postes pourvus.</p> <p>Catégorie A 48 postes dont 35 pourvus ; Catégorie B 97 postes dont 67 pourvus ; Catégorie C 371 postes dont 332 pourvus. Dit que le tableau des emplois actualisé est annexé à la présente délibération. Dit que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.</p>
8	<p>Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : réhabilitation de 145 logements de la Résidence Libération situés au 32 Route de Boissise – Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SAHLM) EFIDIS : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision</p> <p>Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune du Mée-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.140.691,00 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux conditions de contrat de prêt N° 60476, constitué de 2 lignes de prêt.</p> <p>Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.</p> <p>Article 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.</p> <p>Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</p>
9	<p>Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : réhabilitation de la Résidence « Les Canards » située au 25, Allée des Abeilles – Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SAHLM) EFIDIS : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision</p> <p>Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune du Mée-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.344.562 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux conditions de contrat de prêt N° 60475, constitué de 2 lignes de prêt.</p> <p>Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.</p> <p>Article 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.</p> <p>Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</p>
10	<p>Approbation du Compte de gestion 2016 : adopté par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme N. YAZICI) et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à Mme L. CADET, M. M. AYINA et Mme L. CADET)</p> <p>Arrêt du Compte de gestion 2016, dressé par M. Bernard Fleury, Receveur Municipal de la Ville, visé et certifié par l'ordonnateur, qui fait apparaître les résultats suivants :</p>

	Sections	Libellé	Montant	
FONCT		A Recettes de l'exercice	30 533 152,13	
		B Dépenses de l'exercice	28 143 961,53	
		A-B Résultat de l'exercice	2 389 190,60	
		C Excédent de fonctionnement reporté 002	2 355 797,95	
		A-B+C Résultat de clôture de fonctionnement	4 744 988,55	
	INVEST		D Recettes de l'exercice	7 259 029,16
			E Dépenses de l'exercice	6 714 649,29
			D-E Résultat de l'exercice	544 379,87
			Excédent d'investissement reporté 001(N-1)	- 3 052 613,91
			Résultat de clôture d'investissement	- 2 508 234,04
		Restes à réaliser en dépenses	2 334 928,28	
		Restes à réaliser en recettes	2 239 940,37	
		Soldes des restes à réaliser	- 94 987,91	
	Financement de l'investissement	- 2 603 221,95		
	Résultat de clôture total	2 141 766,60		

11 Présentation du Compte Administratif 2016 par M. le Maire.
Election du Président de séance avant le débat et le vote du Compte Administratif 2016 : adopté par 32 voix pour et 1 voix contre (Mme N. YAZICI)
Présidence de l'assemblée par Mme J. VERNON, 1^{ère} adjoint au maire.

12 **Compte Administratif 2016 pour vote** : adopté par 26 voix pour, 1 voix contre (Mme N. YAZICI) et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à Mme L. CADET, M. M. AYINA et Mme L. CADET – M. le Maire s'étant retiré au moment du vote
Adoption du Compte Administratif 2016 qui lui a été présenté en annexe par chapitre en fonctionnement et en investissement (Dépenses et Recettes) avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. **Adoption** dans son ensemble du Compte Administratif 2016 de la Ville du Mée-sur-Seine qui fait apparaître les résultats suivants : voir tableau ci-dessus au point 9.

13 **Affectation de résultats du Compte Administratif 2016** : adopté par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme N. YAZICI) et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à Mme L. CADET, M. M. AYINA et Mme L. CADET)
Décision :
- D'inscrire au Budget Primitif (BP) 2017, la somme de **2 508 234,04 €** au chapitre 001 en dépenses de la section d'investissement déficit de clôture d'investissement 2016.
- D'affecter le solde excédentaire de la section de fonctionnement (**4 744 988,55 €**) de l'exercice 2016 de la manière suivante :
• *En recettes de la section d'investissement* au chapitre 10, article 1068 en recettes pour un montant de **2 603 221,95 €**.
• *En recettes de la section de fonctionnement* au chapitre 002 pour un montant de **2 141 766,60 €**.

14 **Produit global des trois taxes directes locales et fixation des taux d'imposition** : adopté à l'unanimité
Vote du produit global des trois taxes directes locales pour un montant de : **9 697 596 €**. Fixe le taux de ces taxes à : Taxe d'habitation (**16,00%**), Foncier bâti (**26,62%**) et Foncier non bâti (**100,40%**). Pour la 15^{ème} année consécutive, maintien des taux des trois taxes directes locales.

15 **Vote du Budget Primitif 2017** : adopté par 25 voix pour et 6 voix contre (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA, Mme L. CADET et Mme N. YAZICI)
Confirmation que la commune vote son budget par nature et par chapitre en fonctionnement et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. **Précision** que le Budget Primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance. **Adoption** du Budget Primitif comme suit :
Financement Les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 761 150.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 550 000.00 €
014	Atténuations de produits	5 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 377 753.00 €
66	Charges financières	900 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	40 000.00 €
68	Dotations provisoires semi-budgétaires	200 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 500 000.00 €
042	Opérations d'ordre	641 041.69 €
	Dépenses de l'exercice	32 089 231.30 €

Les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Montant
0	Atténuations de charges	450 000.00 €
70	Produits des services	1 929 000.00 €

73	Impôts et taxes	13 489 885.97 €
74	Dotations, subventions et participations	13 926 197.00 €
75	Autres produits de gestion courante	350 000.00 €
77	Produits exceptionnels	22 500.00 €
	Recettes de l'exercice	29 147 810.17 €
	Excédent de fonctionnement report 002	2 141 766.60 €
	Total cumulé des recettes	32 089 231.30 €

Investissement Les chapitres/opérations suivants en dépenses (incluant les restes à réaliser) :

Chap opérations	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	2 090 481.39 €
2	Immobilisations incorporelles	70 639.20 €
21	Immobilisations corporelles	2 980 780.72 €
	Total des opérations d'équipement	4 375 324.66 €
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00 €
040	Opérations d'ordre	700.00 €
	Dépenses de l'exercice	9 522 225.97 €
	Déficit reporté 001	2 508 234.04 €
	Total cumulé des dépenses	12 031 160.01 €

Propositions nouvelles opérations d'équipement

0905	Vidéo protection	226 000.00 €
1009	Maison des associations	102 500.00 €
1115	Concession Aménagement	360 000.00 €
1302	Maison Médicale	433 780.00 €
1401	Diabolo	848 000.00 €
1601	Ad'ap	200 000.00 €
1701	PPI	211 729.69 €
1702	Jardins Familiaux	200 000.00 €
1703	Zone Verte Piéton Cycl	200 000.00 €

Les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserve	810 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 603 221.95 €
13	Subventions d'investissement	983 453.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 250 003.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 500 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	641 041.69 €
	Total cumulé des recettes	12 031 160.01 €

Exception d'une partie du chapitre 65 pour lesquels les conditions de vote sont décrites ci-après. **Précision** qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, le chapitre 65 dans sa partie relative au subventionnement des associations a été voté distinctement des autres chapitres du budget, les Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.

- 16 Rapport annuel sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) 2015** : a pris connaissance
Le rapport retrace les actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie, ainsi que les conditions de leur financement. En 2015, le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France, attribué à la Ville du Mée-sur-Seine, s'élevait à 2 307 056 €.
- 17 Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2015** : a pris acte
Dépenses financées par la DSU 2015 :
En 2015, la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la Ville du Mée-sur-Seine s'est élevée à 4 147 918 €.
- 18 Renouvellement du contrat enfance et jeunesse – 2017/2019 – Crèche Aquarelle** : adopté à l'unanimité
Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands. **Approbation** du contrat « enfance et jeunesse », relatif à la crèche AQUARELLE. **Autorisation** à Monsieur le Maire de signer le contrat « enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour la période 2017/2019 et relatif à la crèche AQUARELLE, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. **Autorisation** à Monsieur le Maire de solliciter les subventions afférentes à l'exécution de la présente délibération.

19	<p>Signature d'une convention de mutualisation du salon des seniors 2017 Melun/Le Mée-sur-Seine : adopté par 26 voix pour et 5 refus de prendre part au vote* (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)</p> <p>La mutualisation du salon des seniors, qui se déroulera le 31 mars 2017, comporte de nombreux avantages : partage des frais générés par le salon (salle, matériel, salaires, ...), possibilité d'éviter la redondance de manifestations similaires, augmentation du nombre d'exposants grâce au partage des contacts de partenaires, réflexion enrichie sur le contenu et les objectifs du salon, communication unique, partagée sur un territoire plus vaste, permettant de toucher un plus large public, augmentation de l'attractivité de la manifestation... Approbation de la convention de mutualisation du salon des seniors 2017 Melun/Le Mée-sur-Seine. Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de mutualisation du salon des seniors 2017 Melun/Le Mée-sur-Seine ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>
20	<p>Informations diverses</p> <p>Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 février 2017, les marchés suivants ont été passés :</p> <p>MARS 2017 :</p> <p>– TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CRECHE DIABOLO – LOT N°1 : DEMOLITION – GROS ŒUVRE - VRD</p> <p>Avenant 1 au marché n° 2016/23 – J.P. GILLARD (91 – SAINT CHERON)</p> <p>+ 32 364,00 € HT portant le marché à 254 104,01 € HT.</p>
21	<p>Questions diverses</p>

(*) Le refus de prendre part au vote n'a pas d'autre conséquence qu'une abstention

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux où il n'y en a pas eu. La séance a été levée à 21h55mn. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.



Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne


Franck VERNIN